



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 10 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai, à 20 heures 30, en Mairie de Concoret, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 02 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Présents :

COIGNARD Ronan	BLANCHE Marina	MACÉ Camille
AUBERT Jean-Marie	BOURIEN Yannick	MESLÉ Gaëtan
AUBERT Joëlle	GARCIA Déborah	PRESSE Christophe
MULLER Sarah	LE BARBIER Benoît	
CREPIN Richard	LE MINTIER Yves	

Secrétaire de séance : Richard CREPIN

Absents excusés : AUBRY Gwenaël (pouvoir à C. PRESSE) - DESBOIS Alice

PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire fait état des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil, à savoir :

N° de la décision	Date	Objet de la décision
02-2022	05/05/2022	HEBERGEMENT DU CENTRE D'ACCUEIL DE GROUPES : Mission d'assistance et vérification technique après travaux
03-2022	05/05/2022	HEBERGEMENT DU CENTRE D'ACCUEIL DE GROUPES : Remplacement du système de sécurité incendie
04-2022	09/05/2022	AIDE A L'INVESTISSEMENT AUX CANTINES SCOLAIRES : plan de relance – acquisition de matériels

**N° 01/05/2022 - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022 :
Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 12 avril 2022.

N° 02/05/2022 – CAMPING MUNICIPAL : LANCEMENT APPEL D'OFFRE

Vu la délibération en date du 14/09/2021,

Vu la délibération en date du 03/03/2022,

Vu la réunion de la commission Patrimoine Tourisme et Vie Associative du 03/05/2022,

Il est proposé à l'assemblée de valider le cahier des charges présenté aux élus pour le lancement de l'appel à candidatures.

Après débat, le conseil municipal souhaite que quelques modifications soient apportées au cahier des charges, à savoir :

- Ajouter le mot « social » dans le positionnement des mots clés,
- Modifier dans le paragraphe des obligations de l'exploitant le nombre de logement en dur : 4 Hébergements en dur sans pouvoir dépasser sur l'ensemble de la DSP, le nombre de 10 hébergements (Ce chiffre pourra être revu en fonction de l'évolution de l'activité du camping),
- Etudier la possibilité d'insérer une variante relative à l'accueil de groupes.

Après délibération, le conseil municipal, par un vote à mains levées (13 Pour et 1 Abstention), DECIDE :

- De mettre en gérance le camping sous forme de Délégation de Service Public (DSP) pour une durée de 10 ans,
- De valider les obligations de l'exploitant dans la présentation faite,
- D'autoriser M. le Maire à lancer une consultation pour un appel à candidatures dans le cadre de la mise en gestion privée du camping,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation.

N° 03/05/2022 – MISSION DE CONSEIL EN FINANCES LOCALES : DEVIS

Dans un contexte de réforme des finances locales, M. le Maire propose qu'une analyse de la performance financière de la commune soit réalisée. L'analyse financière aurait pour finalité de diagnostiquer les risques internes et externes encourus par la collectivité et d'apprécier sa marge de manœuvre future.

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal l'offre de mission de conseil en finances locales proposé par la société JMS-CONSULTANTS. La mission serait réalisée par un consultant spécialisé dans l'analyse financière des collectivités locales.

Après délibération, le conseil municipal, par un vote à mains levées et à l'unanimité, DECIDE :

- D'émettre un avis favorable à la proposition pour une mission de conseil en analyse financière
- D'autoriser M. le Maire à signer le devis présenté par JMS.CONSULTANTS
- D'inscrire la dépense au budget communal 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections législatives : permanences
- L'œil vert : résidences croisées d'artistes
- Journée bénévoles du 14 mai reportée au 11 juin 2022
- Atlas de Biodiversité Communale : point sur les actions mises en place (réalisées et à venir)
- Date des prochains conseils municipaux : 09 juin et 05 juillet 2022